

Edito du Président (Yannis RUNG)	1
Et si on parlait des diplômes professionnels ... (PB. LAUSSAC)	3
La première session du DEJEPS Spéléologie arrive ! (Manu TESSANNE)	4
Mais aussi la deuxième session du DES JEPS Spéléologie ! (Laura BONNEFOIS)	5
ASSURANCES (Martinho RODRIGUES)	6 à 8
Les news de la section locale du massif du Jura (Christophe BALDO)	9
Le manuel technique de canyon du CF-SNPSC (Yanik MADELENAT et Fabien LEGUET)	10
« Le Pavé dans le Gour »	11-12
Quelques dates importantes	13

EDITO DU PRESIDENT (YANNIS RUNG, PRESIDENT DU SNPSC)

L'année du changement dans la continuité ? En mai se dérouleront les élections à la Fédération Française de Spéléologie pour élire un nouveau bureau et un nouveau président. Ces derniers temps un travail en commun et de longue haleine a commencé avec l'équipe sortante. Nous espérons aboutir et aller encore de l'avant avec la nouvelle.

En ce qui concerne nos affaires professionnelles, nous avons décidé cette année de prendre le taureau par les cornes au sujet du BAPAAT. Nous avons entamé une procédure via notre avocate pour pousser le Ministère à retirer le support spéléologie au vu des nombreux manquements au texte concernant des derniers agréments délivrés. Nous ne manquerons pas de vous informer de l'avancement de ce dossier.

Bien entendu comme tous les ans aux prémices d'une nouvelle saison, il est de mise de vous rappeler combien la prudence est nécessaire dans vos actions d'encadrement, de vous conduire en professionnel, notamment en canyon. LE SAUT fait partie de l'activité mais n'est jamais obligatoire et de refuser à un client de sauter ne fait pas de vous un mauvais moniteur au contraire avec les termes choisis cela fera de vous une personne responsable, écoutée, respectée et appréciée de vos clients.

Plusieurs réunions ont eu lieu en ce début d'année au Ministère avec divers sujets : gestion et mise en œuvre des futurs recyclages Spéleo et Canyon, une réunion de coordination spéleo. Le bureau lui s'est réuni début janvier afin d'orienter nos différentes stratégies. Le syndicat fonctionne de manière transparente et ouverte, aussi si vous avez des idées, des infos à faire remonter faites en part au bureau.

Une veille assurance est en place, pensez à contacter les référents pour chaque déclaration d'accident, il n'y a pas de petit bobo !!!!

Bonne saison à tous

Access the inaccessible

« Access the inaccessible. Ces mots sont pour vous. Ils sont une incitation, un encouragement. Chez Petzl, ils font briller nos yeux car ils viennent de notre histoire et de nos valeurs. C'était l'état d'esprit de Fernand Petzl lorsqu'il fabriquait ses outils pour la spéléologie. Aujourd'hui, ils sont au coeur de notre approche de la verticalité et de l'éclairage. Nous nous engageons pour que ces mots soient aussi les vôtres. Quelles que soient vos aventures. Quels que soient vos rêves. »

Paul Petzl



ET SI ON PARLAIT DES DIPLOMES PROFESSIONNELS ...

(Pierre-Bernard LAUSSAC, Directeur Technique du
SNPSC)

La réforme des diplômes professionnels engagée par le Ministère a abouti comme vous le savez à la création du DES JEPS spéléologie en 2006, du DE JEPS canyon en 2010 et du DE JEPS spéléo en 2011.

Ce travail a permis de mettre en place une « vraie » formation en canyon avec un contenu spécifique à cette activité.

L'architecture du DE possède deux avantages importants par rapport au BEES :

1-Le contenu de la formation spéléo a été retravaillé pour coller à la réalité du terrain.

2-Le titulaire d'un DE peut prétendre à passer un autre DE en ayant des allègements de droits ou à travers l'expérience (c'est le positionnement). Ainsi, la structure des DE répond pleinement à la pluriactivité des professionnels du plein-air et rend désuète la qualification présentée ci-dessous.

Tous ces travaux ont été réalisés pour améliorer la qualité de la formation, pour que la clientèle qui passe par les professionnels de la spéléo et du canyon puisse avoir des garanties maximales sur la sécurité mais aussi sur les qualités pédagogiques et environnementales.

Cependant une ombre demeure au tableau. C'est celle du BAPAAT « loisirs de pleine nature », support spéléo.

Le BAPAAT a été créé par arrêté en 1993, soit il y a maintenant 23 ans. Celui-ci a été inventé car beaucoup de professionnels du plein air n'étaient pas encore bien structurés. C'était le cas de la spéléo car le BE a été créé en 1992.

Le principe d'une formation BAPAAT spéléo est simple : une formation raccourcie au maximum et des prérogatives de travail limitées. Dans ces conditions, aujourd'hui, il est difficile pour ces personnes de pérenniser leur travail mais aussi et surtout d'en vivre. C'est tellement vrai qu'il n'existe aucun chiffre, aucune statistique sur ce que deviennent ces personnes. Ni les DR, ni les OF privés ne se préoccupent de l'avenir de ces personnes ...

Sauf le SNPSC. En cas de suppression du BAPAAT support spéléo du champ de la formation professionnelle, le syndicat, en accord avec la décision de l'AG du 05 décembre 2015 est en mesure d'ouvrir ses portes aux titulaires du BAPAAT support spéléo afin qu'ils aient une vraie reconnaissance.

La justification à l'époque pour la création du BAPAAT était certainement louable. Mais 23 ans après, les conditions professionnelles ont évolué. L'enquête métier de 2010 le confirme : d'un job d'étudiant au début des années 90 avec une saison limitée à juillet et août, le métier de professionnel de la spéléo et du canyon est devenu aujourd'hui un « vrai » métier.

Dans le contexte professionnel actuel, seul un diplôme qui attribue toutes prérogatives à son titulaire est en mesure de rendre viable et pérenniser notre métier dans le temps.

De la sorte, ces professionnels qu'ils soient dans les villes ou dans les champs, sont en mesure de proposer une variété de situations due au caractère intrinsèque du diplôme.

Le rôle du syndicat est de valoriser le travail des ses adhérents en faisant en sorte que notre métier soit pérenne. Mais nous le savons tous, notre métier est jeune et reste fragile et nous ne pouvons pas laisser le hasard décider pour nous.

Cela fait maintenant deux ans que nous essayons de trouver une solution à la problématique du BAPAAT. Nous avons sollicité de nombreuses fois le Ministère.

De plus, de nombreux professionnels BE/DE nous font remonter les problématiques des dépassements de prérogatives tel qu'un nombre de clients trop élevé ou dans des cavités bien trop difficiles pour leur niveau de qualification.

De toute évidence, il y a tromperie sur les débouchés que pourrait apporter un diplôme de ce type.

Nous pouvons relever que le contenu du BAPAAT support « spéléo » n'a pas évolué d'un iota, faisant fi des évolutions techniques et technologiques de la discipline depuis plus de 23 ans.

Cet état de fait ne peut plus durer. Lors de l'AG du 05 décembre 2015, il a été décidé de mettre en demeure les DRJSCS de Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon car ces dernières passent outre les recommandations ministérielles. En effet celles-ci ont délivré des habilitations à des organismes de formations privés (le CNAM de Millau et Eaurizon dans l'Aude) sans tenir compte des directives nationales sur l'environnement spécifique.

Dans une logique de solidarité et de métier, et dans l'attente de la procédure administrative, le syndicat recommande de ne plus travailler dans des formations BAPAAT avec un support spéléo.

Evidemment, la formation BAPAAT de quelques jours permettait une source de revenus. Ainsi, pour les quelques BE qui travaillent à former des BAPAAT, il peut être plus intéressant de préparer ces personnes à la préparation des TEP spéléo. Cela permettra de maintenir un travail de formateur tout en formant les stagiaires à un vrai diplôme.

LA PREMIERE SESSION DU DEJEPS SPELEOLOGIE ARRIVE !!!!

(Emmanuel TESSANNE, Membre du Bureau du SNPSC et chargé de mission)

Ça y est, les premiers diplômés DEJEPS spéléo ont validé leur diplôme au mois de décembre et au mois de février. 6 candidats ont terminé le diplôme. Cette première session enterre à tout jamais les BEES 1 spéléologie. Dorénavant, nous parlerons d'UC1, d'UC2, d'UC3, d'UC4, de tuteurs, de positionnement et de modules grandes courses.

Au nom du SNPSC, je tiens à féliciter tous les lauréats. Et la bonne nouvelle est que le premier candidat à terminer son DEJEPS est une candidate. Il s'agit de **Mélissa LEMARIÉ**, première titulaire du DEJEPS spéléologie.

Après avoir terminé le Brevet d'Etat en 2013 avec comme Major de promotion une femme (**Laura BONNEFOIS**), nous commençons le DEJEPS avec l'attribution du premier DEJEPS issu de la formation à une autre femme. Bravo à elles !!!

Si la spéléologie professionnelle est peu féminisée selon l'enquête métier de 2010, force est de constater qu'elle est de qualité.

Bravo à tous les candidats qui ont terminé leur DEJEPS spéléologie : **Eric POSBIKIAN, Stanislas LUZIANOVITCH, Melissa LEMARIÉ, Thomas CORNU, Matthieu THOMAS et Emanuel CRÉPEAU**.

Cependant, le métier de professionnel de la spéléologie ne fait pas recette.

Année blanche en 2013, 16 candidats en 2014 et 9 candidats en 2015... Certes 2014 est un « bon » cru mais ...

Il faudrait entre 12 et 16 stagiaires par session pour qu'il y ait, d'une part une dynamique dans la formation, mais aussi pour compenser les « départs » à la retraite.

Il est nécessaire que chaque adhérent du SNPSC se mobilise pour inciter au métier des personnes qui seraient susceptibles d'être intéressées : Des jeunes, des vieux, des titulaires du DEJEPS escalade, des GHM, des licenciés FFS...

Rappelons qu'avec la nouvelle mouture des diplômes, un titulaire d'un DEJEPS peut avoir de nombreux allègements sur un autre DEJEPS. Cette disposition a été faite afin de favoriser la pluriactivité mettant ainsi au placard BAPAAT et autre diplôme bas de gamme. (Voir article dans ce bulletin à ce sujet).

Un exemple : Un titulaire du DEJEPS spéléologie pourra se présenter au DEJEPS canyonisme avec l'UC1 et l'UC2 déjà acquises grâce au DEJEPS spéléologie. Le candidat lors de son positionnement pourra prétendre à certains allègements de formation et de certification de l'UC3 selon l'expérience qu'il pourra démontrer et des allègements de formations pour l'UC4.

Pour des raisons de pédagogie et de sécurité, le Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon défend avec force une formation de qualité dispensée par les organismes publics (CREPS) **permettant à son titulaire d'avoir toutes les prérogatives d'exercice pour tout type de public**.



05 56 68 03 44 — info@vaderetro.com
Site : www.vaderetro.com

**Rejoignez
la tribu des
canyoneurs, été
comme
hiver !**

MAIS AUSSI LA SECONDE SESSION DU DIPLOME D'ETAT SUPERIEUR (DES JEPS) DE SPELEOLOGIE.

**(Laura BONNEFOIS, Membre du bureau du SNPSC,
Chargée de mission)**

La seconde session du DES JEPS Spéléo a débuté du 13 au 16 octobre 2015 au CREPS de Vallon Pont d'Arc. Pour mémoire, la première session du DES JEPS a eu lieu en 2007 et a permis de valider 21 DES JEPS spéléologie.

A l'issue des TEP d'octobre dernier, 11 candidats sont entrés en formation. Malheureusement, 4 candidats ont dû arrêter la formation pour des raisons personnelles ou des problèmes liés au financement.

Cependant, nous pouvons féliciter les 6 membres du SNPSC qui se sont engagés dans cette formation exigeante, difficile et de haut-vol.

Thomas BRACCINI, professionnel dans les Hautes-Pyrénées et membre du Bureau du SNPSC.

Tristan GODET, professionnel dans le Vercors et président de la section locale Drôme-Isère du SNPSC.

Matthieu THOMAS, professionnel en Savoie et acteur de la mise en place de la section locale Savoie-Mont-Blanc du SNPSC.

Lionel REVIL, professionnel dans le Vercors.

Sébastien MOLITOR, professionnel dans le Vercors.

Florent MERLET, professionnel du secours en Montagne au Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne d'Oloron Sainte-Marie (64).

On peut féliciter aussi Dominique DOREZ, professionnel dans la Charente-Maritime et que nous espérons retrouver rapidement dans nos rangs.

Toute l'équipe du SNPSC leur souhaite bon courage pour la suite de leur formation.



CROQUE MONTAGNE
Magasin de sports
 Z.A la roue
 26190 ST JEAN EN ROYANS
 04 75 48 26 64
Tarif préférentiel SNPSC

ASSURANCES

(Martinho RODRIGUES, Membre du bureau du SNPSC, Chargé de mission)

**LE CHOIX DU SNPSC
 POUR NOTRE CONTRAT RC PRO GROUPE, NOUS
 AVONS FAIT LE CHOIX DE LA STABILITE, DE LA
 SECURITE, DU DIALOGUE ET DE LA QUALITE.**

Nous avons quitté AXA, car après nous avoir fait pendant plusieurs années un bon tarif RC de base, ils nous ont un beau jour augmenté la cotisation sans explication particulière. Le montant de la cotisation était passé du simple au triple ... Aucun spéléo professionnel n'étant alors en capacité de payer un tel prix, toute la profession s'est retrouvée du jour au lendemain sans couverture RC Pro et ce, à la veille d'une saison importante. Nos relations avec AXA ont toujours été celles d'un assuré lambda sans plus ni moins. Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui avec Jean-François BELLE, représentant les MMA.

En termes d'assurance, le SNPSC a fait le choix de la stabilité, de la sécurité, du dialogue et de la qualité. Notre contrat RC PRO GROUPE n'est pas encore parfait, mais nous profitons de chaque opportunité pour le renégocier et l'améliorer.

Chaque fois qu'un adhérent est confronté à un besoin en assurance particulier, nous négocions avec notre assureur pour trouver une solution. Rares sont les fois où cela n'a pas été possible. Mais, il faut accepter qu'un contrat groupe connaisse certaines limites.

Nous entretenons une rare relation de confiance avec notre assureur, ce qui nous permet d'intervenir à chaque déclaration d'accident pour que les négociations et le développement de la procédure soient à l'avantage du professionnel concerné.

Nous n'avons jamais connu cela avec AXA ...

Quand un quelconque groupement (un nouveau syndicat par exemple) lance un appel d'offre à plusieurs sociétés d'assurance, en mettant en avant que le contrat groupe qu'il pourrait signer avec l'une d'elles apporterait à la compagnie d'assurance un bon nombre de clients supplémentaires, les compagnies ont tendance à faire des offres alléchantes pour emporter le marché. Elles s'empressent toujours de réviser leurs conditions et leur tarif d'appel quand la promesse en termes de nombre d'adhérents souscrivant le contrat n'est pas respectée. Elles augmentent presque toujours le tarif des cotisations quand elles ont eu le recul suffisant pour évaluer correctement le risque correspondant. Voulez-vous que nous vous rafraîchissions les idées par rapport à ce qui est arrivé récemment au SNAPEC ?

Nous ne sommes pas des représentants en téléphonie mobile ... Nous ne sommes pas des marchands de tapis ... Nous ne sacrifions pas la qualité et la sécurité d'un contrat fiable au profit d'hypothétiques économies temporaires. Entendant parfaitement vos demandes, nous interpellons notre assureur pour connaître les améliorations de contrat envisageables. Malgré l'acharnement commercial du Syndicat Interprofessionnel de la Montagne (SIM) nous ne changerons pas de cap.

Pour continuer à parler d'assurances, il m'est impossible de ne pas dire trois mots à propos de la stratégie de développement du SIM. Le SIM utilise l'assurance RC PRO comme un produit d'appel. Pour être représentatif il doit attirer à lui des adhérents. Et l'assurance est un argument séduisant pour ceux qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez et qui veulent économiser quelques euros, même si c'est à court terme.

Quoi qu'il en soit, le SNPSC n'est pas totalement hostile au SIM. Nous comprenons très bien les raisons pour lesquelles certains professionnels de la montagne (guides de haute montagne) qui ne se sentent pas représentés par le SNGM décident de se démarquer en créant un nouveau syndicat. C'est leur droit.

Ce qui nous choque c'est la méthode agressive et donc inacceptable que le SIM a employé pour recruter des adhérents. Leur message est clair : quittez les rangs du SNPSC et venez grossir les rangs du SIM. C'est pour votre bien. Nous (guides de haute montagne à la base) défendrons mieux vos intérêts que vos représentants syndicaux actuels. Pas une miette de respect pour le travail des autres. Pour ceux qui ont participé activement à la création de leur activité professionnelle et son syndicat respectif. Ceux qui aujourd'hui au sein du SNPSC œuvrent bénévolement pour développer ce métier et défendre les intérêts des professionnels de la spéléologie et du canyon.

Pour conclure - Si vous jugez bon de souscrire à une assurance RC PRO ailleurs, faites le. Mais avant de passer à l'acte, nous vous conseillons de bien peser les avantages et inconvénients qu'il pourrait y avoir. C'est vous les pros. C'est votre vie. C'est votre argent. C'est votre responsabilité. C'est à vous de décider.

De même, si vous pensez que vous serez mieux compris et représentés par un autre syndicat que le SNPSC, encore une fois, c'est vous qui voyez.

MAINTENANT UNE BONNE NOUVELLE

EVOLUTION DU CONTRAT RC PRO GROUPE DU SNPSC – DEPUIS LE 1^{er} AVRIL 2016 LE KAYAK, LE CANOË, LE RAFTING ET LES DISCIPLINES ASSOCIÉES SONT DÉSORMAIS COUVERTES PAR NOTRE ASSURANCE.

A la demande d'un certain nombre de nos adhérents et après quelques négociations avec notre assureur, nous avons le plaisir de vous annoncer que depuis le 1^{er} avril 2016 (et ce n'est pas un poisson d'avril) les adhérents au SNPSC souscripteurs du CONTRAT RC PRO GROUPE DU SNPSC, sans aucune surprime, sont désormais également assurés pour : l'encadrement en CANOË, KAYAK, RAFTING, et DISCIPLINES ASSOCIÉES. Pour cela, il faut, bien entendu faire parvenir une copie de vos diplômes concernant cette activité à notre secrétariat.

LES COMPLEMENTAIRES POUR COMPLETER OU REMPLACER L'OPTION INDIVIDUELLE ACCIDENT QUE LE SNPSC A NEGOCIÉE EN PLUS DU CONTRAT RC PRO GROUPE, VOICI UNE NOUVELLE OFFRE PREVOYANCE COMPLÈTE

L'OPTION INDIVIDUELLE ACCIDENT à laquelle vous pouvez actuellement souscrire en plus de la RC PRO offre une couverture uniquement en cas d'accident survenu lors de votre pratique professionnelle. Une indemnité journalière de 50,00 € est versée à l'assuré pendant 100, 200 ou 300 jours, seulement en cas d'accident survenu dans le cadre de l'exercice de son métier.

Dès aujourd'hui, les professionnels de la spéléologie et du canyon adhérents au SNPSC peuvent souscrire à une nouvelle option de contrat d'assurance prévoyance complète : **Le PASS MONTAGNE option professionnels de la spéléo**. Cette nouvelle option peut compléter ou remplacer l'option INDIVIDUELLE ACCIDENT PRO dont nous bénéficions déjà depuis plusieurs années. Voir ci-après la présentation de M. Jean-François BELLET.

PASS MONTAGNE : UNE NOUVELLE OFFRE PREVOYANCE COMPLÈTE

(Jean-François BELLET, assureur du SNPSC, représente les MMA)

Le Syndicat vous propose déjà (en option à la R.C Professionnelle) une assurance Prévoyance Accident en cas d'Incapacité de travail qui vous permet de percevoir une indemnité journalière de 50 €/jour pendant 100 jours, 200 jours ou 300 jours (sous déduction d'une franchise de 8 jours).

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et pour répondre à une demande du syndicat et de plusieurs d'entre vous, le contrat PASS MONTAGNE est désormais accessible aux professionnels de la Spéléologie et du Canyon que vous êtes.

A l'origine (en 2001) ce contrat a été créé pour le métier d'Accompagnateur en montagne. Les activités professionnelles couvertes sont celles de ce diplôme mais également le canyon et les travaux acrobatiques. Il ne restait donc plus qu'à préciser l'activité professionnelle de Spéléologie pour que le contrat puisse s'appliquer à votre métier.

En voici donc le résumé :

- Capital décès par accident : 46 000 € ou 61 000 €.

- Capital Invalidité par accident : 46 000 € ou 61 000 €.

- Indemnité Journalière par accident : 31 €/jour ou 46 €/jour.

Cette Indemnité Journalière s'applique pour **TOUS les accidents professionnels ET de la vie privée**, et ce pour une durée de versement de 365 jours (sous déduction d'une franchise de 8 jours).

Il est également possible d'étendre la couverture de l'Indemnité Journalière au risque de maladie (soumis à un questionnaire de santé).

Vous pouvez obtenir d'ores et déjà toutes les informations sur cette nouvelle option d'assurance et le formulaire d'adhésion au contrat en contactant le SNPSC. Le tarif à retenir est celui de la famille B des activités professionnelles. Pour garantir l'activité de spéléologie il vous suffit de le spécifier sur l'adhésion dans le chapitre dispositions particulières pour étendre le contrat à cette activité.

Le contrat peut être éligible à la fiscalité Madelin.

Dorénavant en prévoyance vous avez 3 solutions possibles, l'offre via le contrat groupe du syndicat, le PASS MONTAGNE, ou souscrire aux deux garanties car dans les deux cas l'indemnisation est prévue forfaitairement, il peut donc y avoir un cumul.

Pour votre parfaite information je profite de la présentation de ce contrat pour vous rappeler la définition d'un accident : Il s'agit d'un événement brusque, soudain, de caractère fortuit et de cause extérieure. Cette définition de l'accident est universelle et s'applique à tous les contrats d'assurance.

GARANTIES ACCIDENT (Cotisation annuelle)

VOS GARANTIES		NIVEAU 1		NIVEAU 2	
		Capital décès – IAD	46.000 €	Capital décès – IAD	61.000 €
VOS ACTIVITES PROFESSIONNELLES		Capital invalidité permanente	46.000 €	Capital invalidité permanente	61.000 €
		Indemnités journalières		Indemnités journalières	
		↓	31 € / J	↓	31 € / J ou 46 € / J
A	Randonnée pédestre Raquettes à neige Trekking VTT	<i>Cotisation</i> 356 €		<i>Cotisation</i> 452 € 485 €	
	B	Travaux acrobatiques Spéléologie Canyonisme Kayak Randonnée pédestre Raquettes à neige Trekking VTT	<i>Cotisation</i> 533 €		<i>Cotisation</i> 675 € 726 €

OPTION Garantie maladie indemnités journalières (cotisation annuelle)

OPTION MALADIE	Moins de 50 ans		De 50 à 55 ans		De 55 à 60 ans		De 60 à 65 ans	
	31 €	46 €	31 €	46 €	31 €	46 €	31 €	46 €
Indemnités journalières	31 €	46 €	31 €	46 €	31 €	46 €	31 €	46 €
Franchise 8 jours	244 €	362 €	354 €	524 €	426 €	632 €	640 €	951 €
Franchise 15 jours	204 €	254 €	294 €	436 €	381 €	564 €	571 €	848 €

UNE INDIVIDUELLE ACCIDENT POUR NOS CLIENTS

Lors de notre A.G. 2015, nous avons envisagé la possibilité de faire bénéficier nos clients d'une couverture en individuelle accident.

Nous étudions toujours l'OPTION INDIVIDUELLE ACCIDENT POUR NOS CLIENTS. En Assemblée Générale, nous avons échangé au sujet de l'intérêt et du coût d'un tel service.

Actuellement, au niveau de la négociation où nous en sommes : cette prestation complémentaire coûterait 150,00 € par guide pour assurer en INDIVIDUELLE ACCIDENT l'ensemble de ses clients. Cette option complémentaire au

contrat RC serait donc rapidement envisageable. Vos clients pourraient en bénéficier dès la prochaine période estivale. Mais, il nous manque encore des données pour pouvoir vraiment négocier et construire ce contrat.

SONDAGE - Nous procédons à un rapide sondage.

Que ceux qui sont à priori intéressés par cette option d'INDIVIDUELLE ACCIDENT POUR LEURS CLIENTS se manifestent en envoyant un mail au secrétariat du SNPSC – snpssc@free.fr

Vous avez jusqu'au 15 mai 2016 pour vous manifester.

AV

www.aventureverticale.com

www.aventureverticale.com

MADE IN FRANCE

Aventure Verticale un fabricant français au service de votre passion...

AV crée et produit du matériel pour la spéléo, le canyon et l'escalade à Cholet (49)

En vente chez votre spécialiste

LES NEWS DE LA SECTION LOCALE DU MASSIF DU JURA

(Christophe BALDO, Président de la section locale)

Voilà bientôt quatre ans que la section Massif du Jura a été créée. Il compte aujourd'hui onze membres actifs (plus de 70 % des professionnels indépendants exerçant sur le massif). Le bureau a été modifié en 2015 (président : Christophe BALDO, secrétaire : Alexandre FOULC, trésorier : Thibault GRANDMOTTET).

Nous avons mené diverses actions comme l'aménagement et le nettoyage de cavités en concertation avec le Comité Départemental de la Spéléologie du Doubs.

Nous participons régulièrement, en partenariat avec les professionnels de l'escalade, au nettoyage annuel des canyons. Le rééquipement du canyon de Malvaux a été réalisé, et nous sommes en concertation avec les élus locaux pour l'aménagement du parking.

Enfin nous avons invité sur le terrain l'inspecteur Jeunesse & Sports concernant la problématique de la pratique du canyon de Malvaux par les moniteurs BPJEPS Nautisme (dossier en cours).

Fin 2015 nous avons eu le plaisir d'accueillir à Nans sous Sainte Anne, et ce pour la première fois, l'Assemblée Générale du Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon, et celle du Centre de Formation du SNPSC. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui sont venues dans notre beau massif pour participer à cette AG. Merci aussi à Flo, Mitch et Tom du groupe GLIZ (<http://glizprod.wix.com/>) qui ont envoyé du rock avec un banjo, une batterie et un tuba... Très sympathique soirée de clôture !

Site de la section : <http://www.prospelecanyonjura.com/>

LE MANUEL TECHNIQUE DE CANYON DU CF-SNPSC

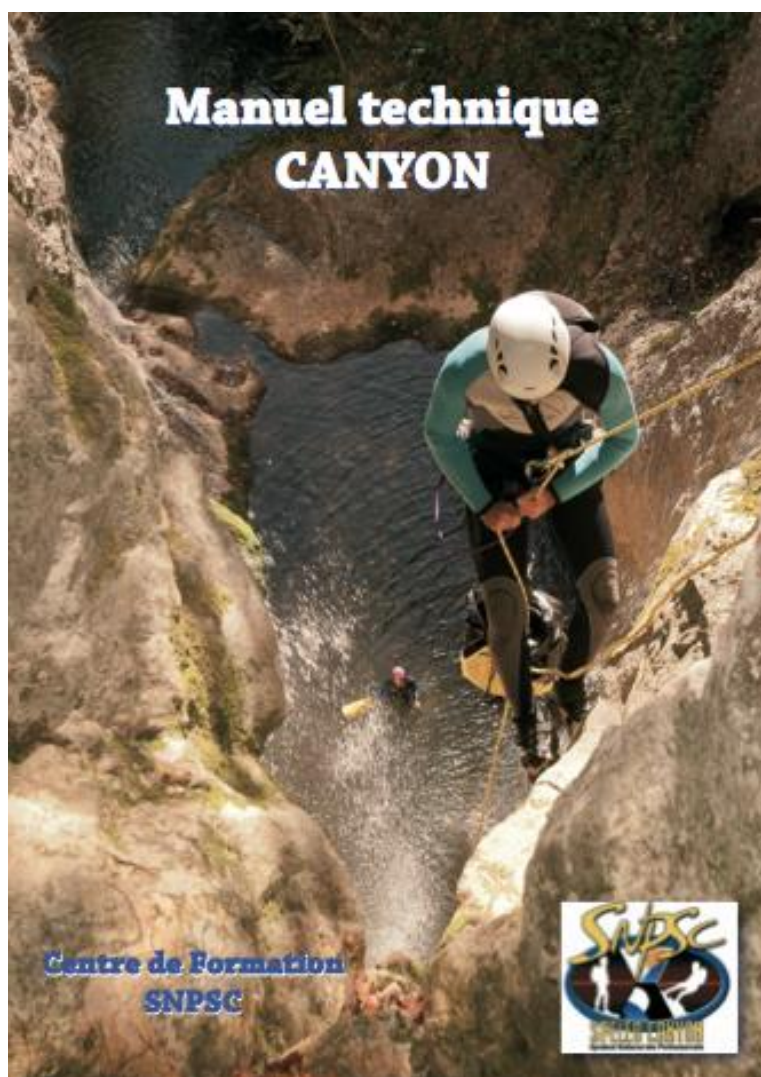
(Yanik MADELENAT, Membre du SNPSC, Fabien
LEGUET, Secrétaire du CF SNPSC)

Pour celles et ceux qui étaient présents à l'AG du 05 décembre dernier dans le Jura, vous avez pu tenir dans la main le premier manuel technique écrit par le SNPSC.

Ce travail s'inscrit dans la continuité des recyclages canyon. Le manuel sera distribué à tous les stagiaires qui suivront le recyclage canyon organisé par le CF-SNPSC.

D'un volume de 52 pages, le manuel technique aborde différentes problématiques ainsi que des aspects techniques et d'interventions utiles à des professionnels en exercice. Une dernière partie consacrée à l'aspect environnemental de la discipline est également proposée.

Ce manuel ne se veut pas exhaustif et il sera enrichi au fil de l'évolution de la pratique.



"LE PAVÉ DANS LE GOUR"

La tribune de libre expression
pour les syndiqués qui veulent se faire entendre ...

NOUVEAU – RECYCLAGE TOUS LES 6 ANS DES BEES 1^{er} DEGRÉ OPTION SPÉLÉO avec une petite touche de BAPAAT.

(Martinho RODRIGUES, membre du bureau)

Et si pour tout bien ranger dans des tas de petites boîtes qui risquent bien de ne plus servir à rien dans des temps pas très éloignés, **on imposait aussi aux BEES 1^{er} degré option spéléologie un petit recyclage tous les 6 ans.**

Aux dernières nouvelles (informations recueillies lors de la réunion de coordination spéléo du 23 mars 2016 qui s'est tenue au Ministère à Paris), le groupe de travail sur le DE JEPS mention canyon et le RECYCLAGE des futurs diplômés de la branche, dans un souci d'harmonisation, a étudié la possibilité d'étendre l'obligation de recyclage à tous les brevetés ayant dans leurs prérogatives la pratique professionnelle du canyonisme. C'est-à-dire par exemple : les BEES 1^{er} degré option spéléologie avec leur AQA canyon.

Et puis, comme il ne serait pas bien logique de demander aux BEES 1^{er} degré option spéléologie de se soumettre seulement au recyclage de la partie canyon, l'idée leur est passée par la tête de mettre en place une session complète de recyclage pour les BEES 1^{er} degré option spéléologie. **En résumé, alors que ce n'est pas prévu dans l'arrêté cadre du BEES 1^{er} degré option spéléologie, on voudrait maintenant mettre en place un recyclage obligatoire tous les 6 ans pour les BEES 1^{er} degré option spéléologie.**

En dehors de la, semble-t-il nécessaire, harmonisation des certifications, le principal argument présenté pour justifier l'obligation de recyclage pour les BEES 1^{er} degré option spéléologie est **LA SECURITE**. Invoquer la sécurité comme principale motivation à la mise en place de ce recyclage pour une activité professionnelle dont l'accidentologie est proche de zéro ressemble à une plaisanterie.

Lors de la création du DE JEPS mention spéléologie (dont les futurs diplômés seront assujettis au recyclage tous les 6 ans), il nous a été confirmé que les BEES 1^{er} degré option spéléologie conservaient leurs prérogatives et leurs autorisations d'exercer sans limite dans le temps (pas de recyclage).

A cette époque, les professionnels de la spéléologie et du canyon ont été confrontés à un choix. Continuer à exercer leur activité sans plus de contraintes avec leur BEES ou bien demander le DE JEPS mention spéléologie par équivalence, ce qui pouvait leur ouvrir des perspectives de développement de leur activité. La période transitoire au cours de laquelle il est possible d'obtenir le DE JEPS mention spéléologie par équivalence s'achève prochainement. C'est-à-dire que les professionnels qui n'ont pas profité de l'occasion pour passer au DE JEPS n'ont plus aujourd'hui la possibilité de le faire. Et maintenant, on voudrait imposer à ceux qui ont décidé de terminer leur carrière peinars, le recyclage qu'ils pensaient pouvoir éviter. En fait, ils se feraient avoir deux fois : ils ne peuvent plus obtenir le DE JEPS par équivalence et ils devraient néanmoins être dans l'obligation de se recycler pour conserver l'autorisation d'exercer pour leur BEES 1^{er} degré. Que du bonheur ...

Dans un épisode précédent du feuilleton – Encadrement hors prérogatives de l'activité TUNNELS DE LAVE SUR L'ILE DE LA REUNION, la Direction des Sports a étendu sous certaines réserves les prérogatives permettant aux BAPAAT la pratique de la même spéléologie professionnelle que celle des détenteurs du BEES 1^{er} degré option spéléologie, du DE JEPS mention spéléologie et du DES JEPS. Les professionnels de la spéléologie détenteurs du BEES et du DE JEPS (formation longue et coûteuse) se sont retrouvés en concurrence directe avec les BAPAAT support spéléologie (formation courte), sur un segment important de leur activité professionnelle (au moins 70% = encadrement de la spéléologie de niveau découverte et initiation ...)

Quelle injustice supplémentaire ce serait, si on soumettait au recyclage les BEES 1^{er} degré option spéléologie sans être en mesure de le faire pour les BAPAAT support spéléologie en exercice ... A ce stade la concurrence deviendrait insupportable et la logique qui justifie l'existence même de l'environnement spécifique totalement obsolète.

J'attends avec impatience de savoir quelle gymnastique intellectuelle il va falloir inventer, quelle nouvelle chorégraphie nos institutions vont nous présenter, pour arriver à recycler les titulaires des BAPAAT spéléologie. C'est-à-dire les titulaires d'un brevet concernant une activité classée en environnement spécifique, mais dont le brevet est néanmoins délivré par des organismes de formation privés, en totale contradiction avec les règles de base régissant la notion d'environnement spécifique. Fondements qui spécifient que toutes les formations et toutes les certifications des activités classées en environnement spécifique ne peuvent être réalisées que par des organismes de formation de l'État (CREPS ...) Comme ce ne sont pas les centres de formation de l'État qui ont délivré ces brevets, est-on seulement en mesure de dresser la liste des actuels titulaires du BAPAAT spéléologie ?

L'existence du BAPAAT support spéléologie et la pratique professionnelle des détenteurs de ce brevet sont un véritable danger pour l'ensemble de l'environnement spécifique. Au delà du cercle de notre corporation professionnelle spéléo, je ne suis pas persuadé que les autres professionnels et leurs représentants syndicaux se rendent compte à quel point cette « faille » pourrait contribuer un jour à l'effondrement rapide de la notion française et européenne d'environnement spécifique.

Si la notion d'environnement spécifique venait à être mise en cause pour la spéléologie qu'en serait-il de l'alpinisme, l'escalade, le ski ... ?

Y-a-t-il un environnement plus représentatif de l'environnement spécifique que le milieu souterrain et la spéléologie ?

Mais, nous pouvons aussi nous poser cette question fondamentale autrement : l'État français souhaite-t-il continuer à soutenir la notion d'environnement spécifique ? Peut-il seulement le faire ? Les anglo-saxons et les vikings vont-ils gagner ?

Beaucoup d'indicateurs tendent à démontrer que face au libéralisme sans freins, nos institutions n'ont peut-être plus ni la volonté, ni les moyens de défendre cette notion qui reste pourtant la seule garante d'une PRATIQUE TRADITIONNELLE ET RESPONSABLE DES MÉTIERS DE LA MONTAGNE.

Si tout ça doit être remis en cause pourquoi venir nous compliquer la vie maintenant avec un recyclage pour les BEES 1^{er} degré option spéléologie alors que le texte de l'arrêté cadre de ce brevet ne le prévoit pas ? Combien de fois devra-t-on « se faire mettre » profond (pas mal pour des spéléos...) avant que ça fasse mal et qu'on réagisse ? Oh ! Les gars (et les quelques filles – parité oblige ...) réveillez-vous.

Plutôt que de compliquer les règles et la vie des pros, en créant sous prétexte de sécurité, un recyclage pour une activité dont l'accidentologie est voisine de zéro ... mieux vaudrait que dans un souci d'efficacité, si c'est vraiment l'environnement spécifique qu'on veut défendre, **on mette un terme à ce fameux BAPAAT support spéléologie TOUT DE SUITE.**

L'activité des professionnels de la spéléologie est EXEMPLAIRE (professionnels de la spéléologie = BEES 1^{er} degré option spéléologie, DE JEPS mention spéléologie et DES JEPS mention spéléologie). Ils ont suivi une véritable formation de qualité dont sont garants en premier lieu le CREPS de Vallon Pont d'Arc, mais aussi la Fédération Française de Spéléologie et le Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon. Ils pratiquent et développent peu à peu leur métier en sécurité et en respect du milieu dans lequel ils évoluent. Leur pratique est RESPONSABLE et RESPECTUEUSE D'UNE CERTAINE TRADITION qui est ce que notre activité a de plus beau. Ils AIMENT ce qu'ils font, ils AIMENT la nature, ils AIMENT leur métier, ils AIMENT transmettre leur passion pour la spéléologie.

Maintenant, dites NON haut et fort à la DÉRIVE LIBÉRALE. N'acceptez pas de perdre LE MEILLEUR DE VOUS MÊME, l'irremplaçable : VOTRE IDENTITÉ.

QUELQUES DATES IMPORTANTES

DECEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JANVIER						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
	26	27	28	29	30	31

05-déc	AG du SNPSC et AG du CF-SNPSC
07-déc	Première réunion : recyclage spéléo (Paris)

2-janv.	Réunion de bureau SNPSC
12-janv.	Réunion de coordination canyonisme (Paris)

FEVRIER						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29						

MARS						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

1-févr.	Deuxième réunion : recyclage spéléo (Lyon)
15-févr.	Jury Final DE Spéléo (Grenoble)

15-mars	Réunion CPCP : Première réunion : recyclage canyonisme (Grenoble)
Du 21 au 22 mars	VEPMSP Péda du DEJEPS Spéléo saison 2 (Vallon Pont d'Arc)
23-mars	Réunion coordination spéléo (Paris)

AVRIL						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Du 11 au 15 avril	TEP DE Spéléo saison 3 (Vallon Pont d'Arc)
29-avr.	Deuxième réunion : recyclage canyonisme (Paris)

Du 24 au 27 mai	VEPMSP Canyonisme (Vallon Pont d'Arc)
-----------------	---------------------------------------



